

Projet de règlement : Label « Engagé avec Faire De Lance »



Préambule : le dispositif FDL

FAIRE DE LANCE (FDL) est une plateforme de mise en relation industrielle dédiée à la fabrication de prototypes, d'échantillons et de séries d'articles de maroquinerie, chaussures et accessoires de mode, ce qui inclut les gants, les ceintures et les bijoux utilisant du cuir.

FDL soutient la pérennisation du Made in France par l'apport de conseils et d'aides sur mesure : accompagnements individuels, conseils techniques, mises en relation avec des acteurs de la filière dans le but de faciliter la réalisation de prototypes, de petites séries et de productions en France.

Pour qualifier les outils de production français, FDL réalise régulièrement des visites techniques afin de cartographier les ateliers adaptés au dispositif.

FDL assure l'accompagnement de créateurs en phase de lancement, mais aussi de marques établies désireuses de diversifier leurs collections ou de relocaliser tout ou partie de leur production sur le territoire national. Il repose sur un parcours d'accompagnement des porteurs des projets et sur l'animation d'un réseau de partenaires industriels et institutionnels.

Ce dispositif est financé à 90 % par la taxe fiscale affectée collectée par CTC, et à hauteur de 10 % par le Conseil National du Cuir (CNC), la Fédération Française de la Chaussure (FFC) et la Fédération Française de la Maroquinerie (FFM). A ce titre, l'accompagnement FDL est gratuit tant pour les porteurs de projet que pour les ateliers tandis que l'ensemble des frais de développement sont à la charge du porteur de projet.

A la demande de la filière, le dispositif FDL est placé sous la responsabilité de CTC.

Principe

En accord avec l'ensemble de la filière, CTC met en place un label gratuit « Engagé avec FDL » pour des ateliers de fabrication française. Cette démarche aura plusieurs effets et intérêts, elle va permettre aux ateliers de fabrication de (d') :

- 1.a** se voir proposer en priorité des projets déjà analysés et sélectionnés par l'équipe FDL pour leur maturité
- 1.b** disposer d'une identification via le label et mettre à disposition de FDL leur savoir et leurs moyens
- 1.c** mettre en avant leurs compétences et ainsi poursuivre leurs efforts de diversification en collaboration avec les participants à FDL
- 1.d** avoir à cœur de répondre aux exigences de FDL tant au niveau de la qualité que du respect des engagements de délais de fabrication
- 1.c** de bénéficier des opérations de communication autour du dispositif

La mise en place de ce label va également encourager l'irrigation du tissu industriel français (lancement de nouveaux entrants, relocalisation de marques établies, ...) et ainsi promouvoir la diversité et la richesse du savoir-faire français.

A noter que ce label distinguera des ateliers dont l'ancrage territorial français est avéré.

Obtention

L'obtention de ce label est ouverte aux ateliers de fabrication française enregistrés au RCS ainsi qu'aux associations disposant d'un outil de production et produisant sur le sol français.

Ce label « Engagé avec Faire De Lance » est défini dans le règlement de labellisation établi par FDL et validé par vote par l'ensemble des parties prenantes (CTC, CNC, FFC, FFM). Ce règlement pourra évoluer dans le temps pour permettre de maintenir la compétitivité et la compétence des labellisés, en garantissant un niveau d'exigences tenant compte notamment des nouveaux enjeux auxquels peuvent-être confrontés les acteurs de la filière.

Les évolutions pourront ainsi porter sur les critères d'éligibilités, les critères de compétences, et/ou les critères d'activités.

Tous les 2 ans, le règlement pourra être révisé sur la base des évolutions observés au sein de la filière. Les modifications du règlement seront établies en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et mises à l'agenda d'un comité de pilotage.

L'obtention de ce label devra respecter un processus précis défini ci-dessous.

Le processus de labellisation (initial et maintien) du candidat se déroule selon les 6 étapes ci-après :

1. Inscription

Les candidats devront s'inscrire via un formulaire accessible en ligne sur fairedelance.fr et le remplir de manière exhaustive

2. Etude du dossier

Une première étude, sur dossier, des candidatures sera effectuée par l'équipe FDL pour s'assurer de la recevabilité desdites candidatures (dossier complet et respectant les critères établis dans le règlement et notamment ceux de la fabrication française)

A noter : seront éliminés les dossiers de candidature suivants :

- *incomplets*
- *ne respectant pas les critères établis dans le règlement*
- *présentant un aspect litigieux (contrefaçon, fabrication hors du territoire français, non-respect du droit du travail...)*

Les informations fournies dans le cadre du dossier de candidature serviront à établir la recevabilité de celle-ci et la poursuite du processus de labellisation.

3. Visite technique sur site (uniquement si l'étude sur dossier a confirmé l'éligibilité)

Cette visite permettant de vérifier que le processus de fabrication répond également aux critères de labellisation.

La visite portera sur les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- L'effectif de l'entreprise
- Les savoir-faire
- Le parc machine
- Les conditions de développement et de production
- Les niveaux de qualité possible

La durée et la nécessité de cette visite seront à définir en fonction de chaque entreprise (exemple : si une entreprise a déjà été visitée par un expert CTC du domaine, dans un délai d'1 an auparavant, elle pourra être exempté de visite).

4. Présentation devant la commission de labellisation

Une fois les 3 étapes précédentes réalisées, une phase de présentation à la commission de labellisation FDL des candidatures éligibles sera réalisée : la labellisation des ateliers lauréats se fera sur décision du jury en tenant compte des éléments d'appréciation/critères préalablement établis.

Le jury de la commission de labellisation est composé d'experts métiers CTC et de personnalités qualifiées.

Nota : le jury se réunira 4 fois par an correspondant aux 4 COPIL FDL

5. Obtention de la labellisation

La commission de labellisation décidera à l'issue de l'étude du dossier des ateliers si ces derniers remplissent l'ensemble des critères (cf règlement).

Maintien de la labellisation

Une fois la labellisation obtenue, celle-ci devra être reconduite périodiquement (2 ans) après le dépôt d'une demande de renouvellement.

FDL s'engage à visiter régulièrement (si nécessaire) les ateliers des fabricants pour s'assurer du respect du cahier des charges.

Suspension et retrait de la labellisation

Si un atelier ne renouvelle pas son label dans les délais, il se le voit retirer par la commission de labellisation.

En cas de manquement aux obligations aux déclarations dans le cadre de sa labellisation et aux termes contractuels avec les porteurs de projet constaté par la commission de labellisation, celle-ci peut suspendre ou retirer le label sous 1 mois.

Règlement de labellisation

A. Contenu du dossier de candidature

Le dossier devra intégrer l'intégralité des informations et documents suivants :

- Nom
- Adresse

- Nom du Responsable / Référent

Critères d'éligibilité

- (SIRET) / RCS
- Attestation de régularité fiscale - <https://www.impots.gouv.fr/formulaire/3666-sd/attestation-de-regularite-fiscale>
- Attestation de ne fournir que des informations exactes**

Critères de compétences

- Effectif humain moyen
- Moyens techniques : locaux, superficie, équipements
- Description des caractéristiques propres au processus de fabrication : savoir-faire (techniques employées, outils utilisés, intégration de l'innovation dans le procédé, etc.), capacité de développement et de production, réactivité et fiabilité
- Références

Critères d'activité

- Liasse fiscale ou, à minima, un bilan comptable accompagné d'un compte de résultats et d'informations relatives au statut juridique et à l'effectif de l'entreprise
- Attestation de respect de la propriété intellectuelle**
- Attestation du respect des règles de confidentialité et d'impartialité**
- Attestation de limitation de la sous-traitance sur les produits fabriqués **
- Diagnostic de maturité RSE** : la filière cuir a mis au point un outil de positionnement des entreprises face aux enjeux RSE du secteur à travers 4 niveaux de maîtrise et 5 objectifs prioritaires : volet social, volet environnemental, devoir de vigilance, santé du consommateur et bien-être animale

****Documents téléchargeables lors du dépôt de candidature sur le formulaire dédié :**

<https://fairedelance.fr/labellisation>

B. Visite sur Site

L'entreprise s'engage à accepter la visite d'auditeurs tierce partie, si nécessaire, à l'établissement du dossier de labellisation ou à la reconduction de celui-ci.

C. Contrat de labellisation

L'entreprise s'engage :

- à répondre aux demandes de FDL sous 10 jours sur :
 - la faisabilité technique
 - la faisabilité économique
 - sur son accord de collaborer avec FDL
- à proposer un / des devis intégrant :
 - des solutions de fabrication
 - un planning de fabrication
 - un protocole de fabrication permettant de s'assurer l'harmonisation des pratiques de production au sein de l'entreprise
- à respecter les délais et les engagements pris et à en informer le client

Outils de communication

L'obtention du label engage l'entreprise à une communication afin de souligner l'engagement et les bonnes pratiques liés au label.

Outil de visibilité pour l'atelier, le label est une marque de reconnaissance et un gage de qualité pour les donneurs d'ordre. Ainsi, les fabricants dont le travail aura été récompensé par le label pourront se revendiquer du label et de ses valeurs et l'intégrer dans leur communication.

L'atelier pourra apposer le logo FDL sur son site internet et sur ses supports de communication.

FDL s'engage à mettre en avant les ateliers labellisés.

Le porteur de projet représenté par

.....

La directrice générale

Françoise NICOLAS

(agissant pour son compte et, le cas échéant au nom
et pour le compte de son entreprise) (*)

Fait à :

Date :

(*) Signatures précédées de la mention *Lu et approuvé*